



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-661-877 du 16/02/2015

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES COMPETENTES A L'EGARD DES INFIRMIERS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Référence : Article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif aux commissions de réforme départementales

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur - Tout public

Dossier suivi par : Mme YAGUES - Secrétariat DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 -
adresse mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants du personnel** au sein des instances citées en objet.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU l'article 12 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif [...] à l'organisation des commissions de réforme départementales
VU les propositions présentées par les représentants des personnels
ENTENDUE la commission administrative paritaire académique des infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en sa séance du 29 janvier 2015

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels aux commissions de réforme départementales **des infirmiers de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur**

Pour le département des Alpes-de-Haute-Provence :

- Madame Florence PIARULLI
Collège André Honorat – Barcelonnette (04)
- Madame Djidjiga TAKHEDMIT
Lycée Théodore Aubanel – Avignon (84)

Pour le département des Hautes-Alpes :

- Madame Florence PIARULLI
Collège André Honorat – Barcelonnette (04)
- Madame Marie-Isabelle TAILLEZ
Lycée Honoré Romane – Embrun (05)

Pour le département des Bouches-du-Rhône :

- Madame Catherine MOINE
Collège Simone de Beauvoir – Vitrolles (13)
- Madame Marie-Noëlle ELISSALDE
Aix-Marseille Université - Marseille (13)

Pour le département de Vaucluse :

- Madame Jacqueline BACHIMON
Collège Jean Bouin – L'Isle sur la Sorgue (84)
- Madame Djidjiga TAKHEDMIT
Lycée Théodore Aubanel – Avignon (84)

ARTICLE 2 - Les directeurs des services départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône, et du Vaucluse, et le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 5 février 2015

Pour le recteur et par délégation,
le directeur des relations
et des ressources humaines

Gérard MARIN